

---

<b>Séance du vendredi 10 juillet 2020</b>	
<b><u>Nombre de membres en exercice:</u></b> 7	L'an deux mille vingt et le dix juillet le Conseil Municipal, régulièrement convoqué le 02 juillet 2020, s'est réuni à la Mairie à 18H00 sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre LASSERRE, Maire.
<b><u>Présents :</u></b> 6	<b><u>Sont présents:</u></b> Jean Pierre LASSERRE, Xavier CHAUVAC, Jacques COUDERT, Jean-Luc VERT, Gérard VELLES, Henri GAUCHIE
<b><u>Votants:</u></b> 6	<b><u>Représentés:</u></b> <b><u>Excusée :</u></b> Chantal BAILLY ALLARD <b><u>Absents:</u></b> <b><u>Secrétaire de séance:</u></b> Gérard VELLES

---

### **Ordre du jour:**

Approbation du procès-verbal de la séance du 27 juin 2020  
Elections de délégués aux sénatoriales de septembre 2020 (1 titulaire et 3 suppléants)  
Don financier d'un administré à la commune  
Devis révisé pour achats de matériels liés à l'ADRESSAGE  
Désignation d'un délégué au syndicat AGEDI  
Affaires diverses

### **Approbation du procès-verbal de la séance du 27 Juin 2020**

Après en avoir eu lecture, le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve le procès-verbal de la séance du 27 Juin 2020.

### **Délibération n° 2020-40 en date du 10 Juillet 2020 portant sur l'élection des délégués (1 titulaire et 3 suppléants) en vue des élections sénatoriales**

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal qu'il convient, compte tenu des prochaines élections sénatoriales programmées le 27 septembre 2020, d'élire un délégué et trois suppléants.  
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,  
Vu le décret n° 2020-812 du 29 juin 2020 portant convocation des collèges électoraux pour l'élection des sénateurs ;

Vu l'arrêté préfectoral du 1<sup>er</sup> juillet 2020 fixant le nombre de délégués à élire ;  
Vu les articles L.283 à L.293 et R.131 à R.148 du Code électoral ;  
Considérant que les délégués sont élus au scrutin secret majoritaire à deux tours ;

Monsieur le Maire invite le Conseil Municipal à procéder à l'élection.  
Après un appel à candidatures, il est procédé au déroulement du vote.

### **Election du délégué titulaire**

Après dépouillement, les résultats sont les suivants au premier tour de scrutin :

- nombre de bulletins : 6
- bulletins blancs ou nuls : 0

- suffrages exprimés : 6
- majorité absolue : 4

A obtenu :

- **Monsieur Jean-Pierre LASSERRE : 6 voix, élu délégué titulaire**

**Monsieur Jean-Pierre LASSERRE ayant obtenu la majorité absolue est proclamé élu.**

### **Election des trois délégués suppléants**

Après dépouillement, les résultats sont les suivants au premier tour de scrutin :

- nombre de bulletins : 6
- bulletins blancs ou nuls : 0
- suffrages exprimés : 6
- majorité absolue : 4

Ont obtenu : **Monsieur Jean-Luc VERT : 6 voix, élu 1<sup>er</sup> délégué suppléant**  
**Monsieur Gérard VELLES : 6 voix, élu 2<sup>ème</sup> délégué suppléant**  
**Monsieur Xavier CHAUVAC : 6 voix, élu 3<sup>ème</sup> délégué suppléant**

### **Délibération n° 2020-41 en date du 10 Juillet 2020 portant sur l'acceptation d'un don**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'un don, sous forme de chèque bancaire, a été remis en Mairie par une administrée.

Ce don à la commune de BASSIGNAC-LE-BAS, d'un montant de 623€, n'est grevé d'aucune condition.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- \* Décide d'accepter ce don de 623€ qui n'est soumis à aucune condition ;
- \* et autorise Monsieur le Maire à signer toutes les pièces afférentes à ce dossier.

### **Délibération n°2020-42 en date du 10 Juillet 2020 portant sur l'achat de panneaux et plaques de numérotations : Choix de l'Entreprise**

Monsieur le Maire soumet à l'ensemble du Conseil Municipal le devis reçu en Mairie concernant l'acquisition de 47 panneaux de noms de rues et de 108 plaques de numéros de maisons, achats liés à l'opération d'ADRESSAGE sur la commune de BASSIGNAC-LE-BAS.

Ce devis, révisé suite à la rectification du nombre de plaques, établi par la Société « ALEC Collectivités / LACROIX Signalisation » à NERAC (Lot et Garonne) s'élève à 2 884.50 € HT.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal de BASSIGNAC-LE-BAS :

**\* accepte la proposition de l'Entreprise ALEC COLLECTIVITES / LACROIX SIGNALISATION à NERAC (Lot et Garonne) et décide de lui confier la fourniture de matériels (panneaux, plaques, poteaux et fixations) concernant l'adressage pour un montant de 2 884.50 € HT, soit 3 461.40 € TTC.**

- autorise Monsieur le Maire à signer tous documents nécessaires à la réalisation de ce marché.

**Délibération n° 2020-43 en date du 10 Juillet 2020 portant sur la désignation du délégué au sein du Syndicat A.G.E.D.I (Agence de Gestion et Développement Informatique)**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'à la suite de son élection en date du 23 Mai 2020, il est nécessaire, compte tenu que la collectivité est membre du Syndicat Mixte ouvert AGEDI, de désigner un délégué au sein de l'Assemblée spéciale du Syndicat, conformément à l'article 7 des statuts de l'A.G.E.D.I.

La commune de BASSIGNAC-LE-BAS relevant du collège n°1, doit désigner un délégué parmi ses membres.

Le Conseil Municipal, après un vote et à l'unanimité, l'Assemblée a désigné :

M. Jean-Luc VERT, Conseiller Municipal, domicilié 3 Route des Moulins - au bourg 19430 REYGADE, adresse email : [jeanluc.vert@wanadoo.fr](mailto:jeanluc.vert@wanadoo.fr) Tél : 06 81 15 61 04 comme délégué de la collectivité au sein de l'Assemblée Spéciale du Syndicat mixte ouvert A G E D I, conformément à l'article 10 des statuts ;

Et autorise Monsieur le Maire à effectuer les démarches nécessaires pour faire connaître au syndicat la présente décision.

Rien ne restant à l'ordre du jour, Monsieur le Maire déclare la séance close à 19H30.